Mairie de Marseille

DIRECTION DE L’ARCHITECTURE, VALORISATION DES EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES

Acte d'Engagement

Mission d’études portant sur la restauration du clos, couvert, structure de la chapelle des Bernardines et des constructions annexes, sur la conservation des décors de la coupole et sur la mise en accessibilité du théâtre aux PMR - 17 bd Garibaldi - 13001 Marseille

**Numéro de la consultation :** 22\_0012

**Procédure de passation :** MAPA ouvert

Sommaire

[33](#_Toc4045)3

[(RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE) 3](#_Toc4045)

[1.1 Marché 3](#_Toc4046)

[1.2 Pouvoir adjudicateur 3](#_Toc4047)

[1.3 Informations comptables et financières 3](#_Toc4048)

[1.4 Code CPV 4](#_Toc4049)

[Article 2 - CONTRACTANT(S) 4](#_Toc4050)

[2.1 Identification 4](#_Toc4051)

[2.2 Compte à créditer 6](#_Toc4052)

[Article 3 - OBJET 8](#_Toc4053)

[Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHE 8](#_Toc4054)

[4.1 Forme du prix 8](#_Toc4055)

[4.2 Conditions générales de l'offre de prix 8](#_Toc4056)

[4.3 Montant - Calcul de la rémunération 9](#_Toc4057)

[4.3.1 Pour les éléments de missions de base décrits au CCAP 9](#_Toc4058)

[4.3.2 Pour les éléments de missions complémentaires décrits au CCAP 9](#_Toc4059)

[4.3.3 Pour les éléments de missions complémentaires conditionnelles décrits au CCAP 9](#_Toc4060)

[4.4 Sous traitance 9](#_Toc4061)

[Article 5 - AVANCE 10](#_Toc4062)

[Article 6 - DUREE ET DELAIS D'EXECUTION 11](#_Toc4063)

[Article 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 12](#_Toc4064)

[Article 8 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT 12](#_Toc4065)

[Article 9 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR 12](#_Toc4066)

[Article 10 - NOTIFICATION DU MARCHE 13](#_Toc4067)

[Article 11 - EXEMPLAIRE UNIQUE ET NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE 13](#_Toc4068)

# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE)

## Marché

Numéro du marché :

 Délibération 14/0814/UAGP du 15 décembre

La procédure de passation est la suivante : MAPA OUVERT AVEC BOAMP - selon les articles suivants : articles L2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

Marché(s) à tranches optionnelles (articles R2113-4 à 6 du Code de la commande publique).

Nature des prestations : Services

## Pouvoir adjudicateur

Ville de Marseille

Hôtel de ville

Quai du Port

13233 Marseille Cedex 20

M. LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT

Habilité à signer en vertu de l'arrêté de délégation de signature du Maire de Marseille,

L’Adjoint en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma

**Jean-Marc COPPOLA**

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : Monsieur Eric MARTIN

Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable"

Direction de l'Architecture, de la Valorisation des Équipements et de leurs usages

Directeur

Service responsable de l'exécution du marché :

Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable"

Direction de l'Architecture, de la Valorisation des Équipements et de leurs usages

Pôle Études et Grands Projets de Construction

Service Monuments et Patrimoine Historiques

## Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille

Trésorerie de Marseille Municipale

33 A rue Montgrand

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : investissement

## Code CPV

**Code CPV principal : 71200000 -  Services d'architecture**

# CONTRACTANT(S)

## Identification

**EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE**

Nom, prénom et qualité du signataire : ..........................

Adresse professionnelle : .............................................

Code Postal : ............. Ville : ............................

Tél : .....................

Courriel : ....................................

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) : .........................

Dénomination sociale : .........................

Domicilié à : ..............................

Tél : .....................

Dont le siège social est à : ...........................................

Tél : .....................

Courriel : ....................................

N° SIRET : ....................... Code APE : ...................

N° TVA intracommunautaire : .....................................

(pour les candidats européens sans établissement en France)

N.B. Les informations (dénomination sociale, forme juridique, SIRET...) doivent correspondre à celles indiquées dans le Kbis de la société.

**EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES**

- **1er co-contractant** :  **MANDATAIRE**

Nom, prénom et qualité du signataire : ..........................

Adresse professionnelle : .............................................

Code Postal : ............. Ville : ............................

Tél : .....................

Courriel : ....................................

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) : .........................

Dénomination sociale : .........................

Domicilié à : ..............................

Tél : .....................

Dont le siège social est à : ...........................................

Tél : .....................

Courriel : ....................................

N° SIRET : ....................... Code APE : ...................

N° TVA intracommunautaire : .....................................

(pour les candidats européens sans établissement en France)

agissant en tant que mandataire :

\* du groupement conjoint

\* du groupement conjoint pour lequel il est solidaire des cotraitants du groupement

\* du groupement solidaire

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

- **2ème co-contractant**:

Nom, prénom et qualité du signataire : ..........

Adresse professionnelle : .............................................

Code Postal : ............. Ville : ............................

Tél : .....................

Courriel : ....................................

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) : .........................

Dénomination sociale : .........................

Domicilié à : ..............................

Tél : .....................

Dont le siège social est à : ...........................................

Tél : .....................

Courriel : ....................................

N° SIRET : ....................... Code APE : ...................

N° TVA intracommunautaire : .....................................

(pour les candidats européens sans établissement en France)

- **3ème co-contractant** :

Nom, prénom et qualité du signataire : ..........

Adresse professionnelle : .............................................

Code Postal : ............. Ville : ............................

Tél : .....................

Courriel : ....................................

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) : .........................

Dénomination sociale : .........................

Domicilié à : ..............................

Tél : .....................

Dont le siège social est à : ...........................................

Tél : .....................

Courriel : ....................................

N° SIRET : ....................... Code APE : ...................

N° TVA intracommunautaire : .....................................

(pour les candidats européens sans établissement en France)

## Compte à créditer

Règlement sur un compte unique

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement solidaire sans individualisation des prestations.

Désignation du compte à créditer :

Compte ouvert au nom de :

IBAN : ...........

BIC : ..............

Joindre un relevé BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).

Dans le cas d'un groupement solidaire, les paiements seront effectués sur un compte unique ouvert au nom de chacun des membres du groupement, ou sur le compte du mandataire, qui devra alors être dûment habilité par chacun des cotraitants.

Règlements sur des comptes séparés

Si les co-traitants sont en groupement conjoint avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Si les co-traitants sont en groupement solidaire avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés en annexe (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement, jointe au présent acte d'engagement. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant. :

Désignation du compte à créditer :

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN : ...........

BIC : ..............

Joindre un relevé BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN : ...........

BIC : ..............

Joindre un relevé BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).

Dans ce cas, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés ci-dessus. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Une répartition des paiements entre membres du groupement sera jointe au présent acte d'engagement (sauf exception type accord-cadre à bons de commande).

**Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :**

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),

- à un changement d'adresse,

- à un changement de domiciliation bancaire,

- à la mise en oeuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

# OBJET

 Mission d'études portant sur la restauration du clos, couvert, structure de la chapelle des Bernardines et des constructions annexes, sur la conservation des décors de la coupole et sur la mise en accessibilité du théâtre aux PMR - 17 bd Garibaldi - 13001 Marseille

Le marché est réparti en plusieurs tranches définies comme suit :

 **Tranche Ferme (TF) :**

La tranche ferme comprend la mission de diagnostic telle que précisée à l’article 1.1 du Règlement de Consultation.

 **Tranche Optionnelle (TO) :**

La tranche optionnelle porte sur une étude de maîtrise d’œuvre relative à la mise au point et l’exécution des travaux de mise aux normes d’accessibilité PMR du théâtre des Bernardines. La description détaillée des missions relatives à cette tranche est décrite à l’article 1.1 du Règlement de Consultation.

# MONTANT ET PRIX DU MARCHE

## Forme du prix

Le marché sera traité à prix forfaitaire, avec seuil de tolérance tel que défini au CCAP.

## Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix

 A. Est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M0 (mois de la date limite de remise des offres),  M0: .....................................

 B. Résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,

 C. Comprend les éléments de mission de maîtrise d'oeuvre définis au C.C.A.P.

## Montant - Calcul de la rémunération

Le montant provisoire de la rémunération est calculé sur la base suivante :

### Pour les éléments de missions de base décrits au CCAP

**Tranche ferme (TF) - Mission d'études de diagnostic (TF)**

Le montant forfaitaire de la mission d'études de diagnostic (tranche ferme) est porté en annexe 1 au présent acte d'engagement dans le tableau de répartition forfaitaire par co-traitants.

**Tranche optionnelle (TO) - Mission de maîtrise d’œuvre décrite au CCAP**

Pour rappel, l'enveloppe consacrée aux travaux :

Le montant prévisionnel des travaux de la tranche optionnelle sera connu à l'issue des études de diagnostic.

En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité des travaux de mise aux normes d’accessibilité PMR du théâtre intégrée dans la tranche ferme,le maître d'ouvrage prendra la décision d'affermir ou non la tranche optionnelle (TO) de mission de maîtrise d'œuvre.

Le montant provisoire de la rémunération pour la mission de maîtrise d’œuvre est porté en annexe 1 de l'acte d'engagement sur le tableau de proposition de rémunération par tranches de coûts prévisionnels de travaux avec les taux plafonds d'honoraires.

La rémunération de la mission de MOE est plafonnée sur la base d'un taux maximum de rémunération par tranche de montant de travaux (en euros HT).

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions du CCAP.

### Pour les éléments de missions complémentaires décrits au CCAP

Le marché ne prévoit pas de missions complémentaires

### Pour les éléments de missions complémentaires conditionnelles décrits au CCAP

Le marché ne prévoit pas de missions complémentaires conditionnelles.

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

## Sous traitance

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous traitance (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires )

que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé bancaire (BIC ou IBAN) du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

En chiffres : .........................................................€ HT

En chiffres : ........................................................€ TTC

En lettres : ...............................................................................................................................

............................................................................................................................................

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

Montant total du marché € HT : ............................................................

Montant total du marché € TTC : ............................................................

Montant acte(s) de sous-traitance € HT :  ...........

Montant acte(s) de sous-traitance € TTC : ..........

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT :

....................................................................................................

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC :

....................................................................................................

Les déclarations à remplir par le(les) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

# AVANCE

Une avance est accordée au titulaire du présent marché, conformément aux articles R.2191-2 à 12 du CCP.

L'option retenue concernant les avances est l'option B telle que définie au CCAG applicable.

Pour les micro, petites et moyennes entreprises (PME), le taux de l'avance est de 10 %. Pour les autres entreprises, le taux de l'avance est de 5 %.

**Le candidat est une PME\* : oui/non**

**Je renonce au bénéfice de l'avance\* : oui/non**

\*(Rayez la mention inutile)

\*La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

# DUREE ET DELAIS D'EXECUTION

La durée du marché se définit comme suit :

- la période de validité du marché démarre à compter de sa notification et court jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement (GPA prévue à l'article 44.1 alinéa du CCAG applicable aux marchés de travaux ) des travaux concernés par cette maîtrise d’œuvre, ou jusqu'à la fin de sa prolongation le cas échéant si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période ou jusqu'à la délivrance de l'attestation d'accessibilité délivré par un organisme certifié si cette dernière est délivrée après la prolongation de la GPA.

Dans tous les cas la mission de maîtrise d’œuvre ne sera considérée comme achevée qu'après délivrance de l'attestation d'accessibilité, avant ou après la levée des réserves selon le cas.

L'achèvement de la mission fera l'objet d'une décision d'admission établie sur la demande du maître d’œuvre, par le maître de l'ouvrage, dans les conditions de l'article 21 du CCAG-MOE et constatant que le titulaire a rempli toutes ses obligations.

Le point de départ de ces délais, les délais d'exécution, les conditions d'achèvement de la mission sont fixés au CCAP, et rappelés ci-après pour les éléments suivants :

**1- MISSION ETUDES DE DIAGNOSTIC**

Point de départ : Date de la notification de l'OS de démarrage de la mission DIAG au titulaire

Délai de remise de l'élément (hors validation maîtrise d'ouvrage) : **4 mois**

**2- MISSION DE MAÎTRISE D’ŒUVRE :**

- **AVP** : Point de départ : Date de la notification de l'OS de démarrage de la mission AVP au titulaire

Délai de remise de l'élément AVP (hors validation maîtrise d'ouvrage) : **2 mois**

- **PRO** : Point de départ : Date de la notification de l'OS de démarrage de la mission PRO au titulaire

Délai de remise de l'élément PRO (hors validation maîtrise d'ouvrage) : **1 mois**

- **AMT** : Point de départ : Date de remise des offres ou des bordereaux de prix des marchés à bons de commande par le maître d'ouvrage au titulaire

Délai de remise de l'élément (hors validation maîtrise d'ouvrage) : **2 semaines**

- **AOR** : Point de départ : Notification de la décision de réception des marchés de travaux par le Maître d'ouvrage

Achèvement : Remise de l'ensemble des DOE et DGD vérifiés

Délai de remise de l'élément (hors validation maîtrise d'ouvrage) : **1 mois**

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCAP.

# DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de : **4  mois**.

# ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCAP/CCP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A ......................................., le .......................................

En un seul original

Le candidat ou le mandataire

*Signature du candidat, précédée des nom,*

*prénom et qualité du signataire*

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

# SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

 La présente offre est acceptée.

A Marseille, le .......................................

Signature

*(Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)*

Pour Monsieur Le Maire et par délégation

**L’Adjoint en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma**

**Jean-Marc COPPOLA**

# NOTIFICATION DU MARCHE

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

 "Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A ........................................, le .......................................

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

En cas de notification par voie électronique, indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire.

# EXEMPLAIRE UNIQUE ET NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Marseille

(voir l'article 1.2)

Direction / Service : DIRECTION DE L’ARCHITECTURE, VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES

A l'attention de : Monsieur Eric MARTIN

Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable"

Direction de l'Architecture, Valorisation des Équipements et de leurs usages

Adresse : 9 rue Paul Brutus - Immeuble Allar

Code postal : 13233 Marseille cedex 20

Tél : 04 91 55 10 78

Courriel : emartin@marseille.fr

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :..........

La totalité du bon de commande n° .......... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :..........

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous traitants bénéficiant du paiement direct évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :..........

et devant être exécutée par ....... en qualité de ..........

A Marseille, le ..........

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

..........